

Présentation de la formation

THÈME	Assurance vie : fondamentaux des règles juridiques et fiscales
PUBLIC CONCERNE	Cette formation est destinée à un public de : <ul style="list-style-type: none"> • Conseil en gestion de patrimoine, • Avocat, • Expert-comptable, • Notaire, • Banquier, • Assureur
FORMAT	16 et 17 octobre 2025
DURÉE	7 heures de formation
VALIDATION D'HEURES RÉGLEMENTAIRES	Cette formation valide les heures réglementaires suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Immobilier (carte T) : - • IAS/DDA : 7h00 • IOBSP : - • Notaires : 7h00 • Avocats : 7h00 • Experts-comptables : 7h00
TARIF	440 € HT soit 528 € TTC (TVA 20%)
INTERVENANT(S)	Cette formation sera animée par : Marthe FAYE PINEAU
PRÉREQUIS	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de prérequis
OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION	A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de : <ul style="list-style-type: none"> • Maitriser les règles juridiques applicables à l'assurance vie • Maitriser les règles fiscales applicables à l'assurance vie • Maitriser les techniques juridiques et fiscales de l'optimisation de la transmission de l'assurance vie • Savoir combiner les deux articles 757B ET DU 990 I du CGI • Savoir conseiller un client lors de la souscription d'un contrat d'assurance vie
ASSISTANCE TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE	Du lundi au vendredi de 9h30-12h00 et de 14h00 à 17h30 <ul style="list-style-type: none"> • Marthe Faye Pineau 06 17 52 60 00
PROGRAMME DE LA FORMATION	I. Identification des fonds à investir : <ol style="list-style-type: none"> a. Fonds communs ; b. Fonds propres ; c. Fonds démembrés ; II. Les modalités de souscription : <ol style="list-style-type: none"> a. L'adhésion simple ; b. L'adhésion conjointe ; c. L'adhésion démembrée. III. La désignation de bénéficiaire <ol style="list-style-type: none"> a. Les impacts juridiques de la désignation bénéficiaire : b. La clause type ; c. La clause démembrée ; d. La représentation en assurance vie.

	<p>IV. Les impacts fiscaux de la désignation bénéficiaire.</p> <p>V. Fiscalités applicables en cas de décès</p> <p>VI- L'assurance-vie en tant que contrat d'épargne</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Les rachats b. L'avance c. Nantissement <p>VII. La fiscalité du dénouement par décès :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Article 757 B du CGI ; b. Article 990 I du CGI. <p>VIII. Les stratégies autour de l'article 990 I.</p> <p>IX. Les stratégies autour de l'article 757 B.</p>
MOYENS PÉDAGOGIQUES	<p>En E-learning :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le formateur utilise une pédagogie active en ayant recours à des cas pratiques pour illustrer ses propos et en mettant en situation les apprenants • Des temps de questions/réponses sont programmés lors de la formation afin de vérifier l'engagement des stagiaires et leur compréhension, • Le temps de connexion des apprenants est enregistré • Un tuteur pédagogique sera désigné pour accompagner les apprenants (questions sur la formation, suivi des connexions) <p>Le support pédagogique sera consultable via l'accès utilisateur des apprenants</p>
LES MOYENS D'EVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI	<p>En E-learning</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enregistrement des horaires et temps de connexion • Réponse à des cas ou des questions en cours de formation <p>Pour toute formation, une attestation sera remise à l'apprenant après validation du test final</p>
MODALITÉ D'INSCRIPTION	<p>Deux possibilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En ligne sur le site www.fac-associes.com • Sur papier : envoyer le bulletin papier par mail à contact@fac-associes.com ou par voie postale à FAC & Associés 46 rue de Sarliève 63800 COURNON D'AUVERGNE
DATE LIMITE D'INSCRIPTION	Les inscriptions doivent être réalisées à minima 2 jours avant le début de la formation
ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	FAC&Associés est dans une démarche d'inclusion des personnes en situation de handicap. Nous mettons tout en œuvre pour accueillir ce public dans nos formations. Ainsi la majorité des salles réservées pour nos formations présentielle sont des ERP respectant les normes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite. Cependant chaque situation étant particulière, si vous le souhaitez, vous pouvez contacter Mme Léa LAURAND Référente Handicap par mail : l@fac-associes.com ou par téléphone au 06 46 78 02 35 pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.
CONTACTS	Téléphone : 04.63.80.93.47 Mail : contact@fac-associes.com

Bulletin d'inscription

À retourner à : FAC & Associés 46 rue de Sarliève 63800 COURNON D'AUVERGNE

Nous vous prions de bien vouloir compléter la page suivante (Analyse du besoin et positionnement) afin de finaliser votre inscription.

ATTENTION NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

Formation

Thème	Assurance vie : fondamentaux des règles juridiques et fiscales
Date(s) et horaires	17 et 17 octobre 2025

Participant

NOM Prénom	
Téléphone	
Adresse électronique	

Facturation

Entreprise/Société	
SIRET	
Adresse	
CP - VILLE	

Montant

Montant HT	440 €
Montant TTC	528 €
Mode de règlement	<input type="checkbox"/> par chèque <input type="checkbox"/> par virement bancaire ¹

RIB¹ :

c/Etabl	c/Guichet	n/Compte	C/Rib
18715	00200	08002701171	77
Domiciliation			BIC
CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN			CEPAFRPP871
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)			
FR76	1871	5002 0008 0027 0117	177

¹ Merci d'indiquer le nom et prénom du participant (ou des participants) dans l'ordre de virement

Analyse du besoin et positionnement

1. Quels sont les besoins et les objectifs visés par la formation ?

- Maîtriser les fondamentaux techniques de la gestion de patrimoine ;
- Approfondir mes connaissances dans la thématique de la formation ;
- Mettre en pratique les connaissances techniques en rendez-vous client ;
- Exploiter les données nécessaires à l'analyse patrimoniale (contrat de mariage, acte de donation, déclaration de succession, contrat d'assurance-vie, déclarations fiscales, régimes fiscaux applicables et leurs conséquences...) ;
- Analyser les questions juridiques et patrimoniales en rapport avec l'environnement des clients ;
- Actualiser mes connaissances et intégrer en rendez-vous client les nouveautés issues de l'actualité juridique, fiscale, sociale et patrimoniale ;
- Autre : à renseigner

2. Qui est à l'initiative de la demande de cette formation ?

- Salarié
- Responsable hiérarchique
- L'Apprenant lui-même

3. Quels sont les effets attendus de la formation ?

- Actualiser mes connaissances et les mettre en pratique lors de mes rendez-vous client
 - Appliquer mes connaissances lors de la réalisation d'audits patrimoniaux et/ou la proposition de préconisations et/ou de stratégies patrimoniales
 - Autre, à renseigner :
-
-
-

4. Dans quel contexte est survenu ce besoin ?

- Je mets à jour mes connaissances professionnelles de manière régulière et/ou dans le cadre de mes obligations réglementaires de formation
 - J'ai besoin d'acquérir de nouvelles compétences afin de répondre à une demande client et/ou du marché professionnel dans lequel j'évolue
 - Autre, à renseigner :
-
-
-

5. De quelles connaissances liées à la thématique de formation disposez-vous ?

- Je ne dispose pas de connaissances liées à la formation
 - Je dispose d'un premier niveau de connaissances : j'ai déjà été formé.e sur le sujet et/ou dans le cadre de mon métier je travaille occasionnellement avec cette thématique
 - Je dispose d'un niveau de connaissances approfondi : je suis formé.e régulièrement sur la thématique et/ou dans le cadre de mon métier je travaille régulièrement avec cette thématique
 - Autre : à renseigner
-
-
-